



CONSEIL SUPÉRIEUR
DU NOTARIAT

DOSSIER DE PRESSE

**Présentation du nouveau Bureau
du Conseil supérieur du notariat
2016 - 2018**

CONTACTS PRESSE :

Caroline GAFFET - 01 44 90 31 74 - caroline.gaffet.csn@notaires.fr

Meriam BARKA - 01 44 90 31 79 - meriam.barka.csn@notaires.fr



DIDIER COIFFARD
PRÉSIDENT
DU CONSEIL SUPERIEUR DU NOTARIAT

Didier Coiffard, 58 ans, notaire à Oyonnax (Ain) a été élu Président du Conseil supérieur du notariat (CSN) au cours de l'Assemblée Générale qui s'est déroulée le 25 octobre 2016. Outre sa fonction de Président, il est également en charge des affaires internationales.

Didier Coiffard était Premier Vice-président du Conseil supérieur du notariat en charge des affaires internationales, du développement et des affaires juridiques de 2014 à 2016.

Marié et père de trois enfants, il est notaire à Oyonnax depuis 1987.

Didier Coiffard a été membre de la chambre départementale de l'Ain de 1989 à 1992 et membre du Conseil régional de Lyon de 1994 à 1995. Il a été président de commission au 100^{ème} Congrès de Paris en 2004 et Rapporteur Général au 105^{ème} Congrès de Lille en 2009. Il a également fait partie de la commission Image et TIC du CSN de 2010 à 2012.

Depuis 2010, il représente les notaires de la cour d'appel de Lyon au Conseil supérieur du notariat.



LE NOUVEAU BUREAU DU CONSEIL SUPÉRIEUR DU NOTARIAT

JEAN-FRANÇOIS HUMBERT *1^{er} VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL SUPERIEUR DU NOTARIAT*



Jean-François Humbert, 59 ans, notaire à Paris, a été élu 1^{er} Vice-président du CSN en charge des affaires internationales et des TIC.

Jean-François Humbert a été Président de la chambre interdépartementale de Paris de 2008 à 2010 et Vice-président du Conseil supérieur du notariat de 2002 à 2004. Il a été Président de l'Institut d'études juridiques du CSN de 2004 à 2006. Il a également fait partie de la commission des Affaires européennes et internationales du CSN de 2014 à 2016.

Depuis 2014, il représente les notaires de la chambre interdépartementale de Paris au Conseil supérieur du notariat.



ANTOINE DEJOIE *VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL SUPERIEUR DU NOTARIAT*

Antoine Dejoie, 58 ans, notaire à Vertou (Loire-Atlantique) a été élu Vice-président du CSN en charge de la Communication, du Plan National d'Action et de l'Association du Congrès des Notaires de France (ACNF).

Antoine Dejoie a été Président de la Chambre départementale des notaires de Loire-Atlantique de 2011 à 2013 et Président de commission lors du 105^{ème} Congrès des notaires de France en 2009 à Lille. Il a également fait partie de la commission des Technologies et de la prospective informatique du CSN de 2014 à 2016.

Depuis 2014, il représente les notaires de la cour d'appel de Rennes au Conseil supérieur du notariat.



PHILIPPE PASSADORI

*TRÉSORIER DU BUREAU
DU CONSEIL SUPERIEUR DU NOTARIAT*

Philippe Passadori, 61 ans, notaire à Nancy (Meurthe-et-Moselle) a été élu Trésorier du Bureau du CSN, en charge des Affaires Economiques, de la Formation et des Relations Sociales.

Philippe Passadori a été Président de la chambre départementale de Meurthe-et-Moselle de 2005 à 2007 et Vice-Président du conseil régional des notaires de Nancy de 2013 à 2014. Il a également fait partie de la commission des Technologies et de la prospective informatique du CSN de 2014 à 2016.

Depuis 2014, il représente les notaires de la cour d'appel de Nancy au Conseil supérieur du notariat.



HERVÉ PAILLARD

*SECRÉTAIRE DU BUREAU
DU CONSEIL SUPERIEUR DU NOTARIAT*

Hervé Paillard, 51 ans, notaire à Nice (Alpes-Maritimes), a été élu Secrétaire du Bureau du CSN, chargé de la Déontologie, de la Discipline, des Cessions et des Structures d'exercices.

Hervé Paillard a été Président de la chambre départementale des Alpes-Maritimes de 2011 à 2013. Il fut membre de la commission du Statut et de l'éthique notariale du CSN de 2014 à 2016.

Depuis 2014, il représente les notaires de la cour d'appel d'Aix-en-Provence au Conseil supérieur du notariat.



MARIE-PIERRE PÉRÉ
*MEMBRE DU BUREAU
DU CONSEIL SUPERIEUR DU NOTARIAT*



Marie-Pierre Péré, 49 ans, notaire à Dijon (Côte-d'Or), a été élue membre du Bureau du CSN, chargée de l'Immobilier, du Développement, de la Qualité et des relations avec l'Assemblée de Liaison.

Marie-Pierre Péré a été Présidente de la chambre départementale des notaires de Meuse de 2006 à 2008. Elle fut membre de la commission de la Communication et de la promotion notariale du CSN de 2014 à 2016.

Depuis 2014, elle représente les notaires de la cour d'appel de Dijon au Conseil supérieur du notariat.



HUBERT DERRIEN
*MEMBRE DU BUREAU
DU CONSEIL SUPERIEUR DU NOTARIAT*

Hubert Derrien, 53 ans, notaire à Laval (Mayenne) a été élu membre du Bureau du CSN, chargé des Affaires juridiques et des affaires européennes.

Hubert Derrien a été Vice-président de la chambre interdépartementale de Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe de 2012 à 2014. Il fut membre de la commission des Affaires européennes et internationales au CSN de 2014 à 2016.

Depuis 2014, il représente les notaires de la cour d'appel d'Angers au Conseil supérieur du notariat.

LE CONSEIL SUPERIEUR DU NOTARIAT

Le Conseil supérieur du notariat est un établissement d'utilité publique créé par l'ordonnance du 2 novembre 1945. Il représente le notariat au niveau national. D'autres instances participent également à la vie de la profession : les chambres départementales des notaires et les conseils régionaux qui regroupent les notaires d'une même Cour d'Appel.

Les attributions du Conseil supérieur du notariat

Il représente la profession auprès des pouvoirs publics et transmet au Ministère de la Justice son avis, chaque fois qu'il est sollicité à propos de dispositions concernant des domaines de compétence du notariat.

Sa mission de représentation comporte aussi la faculté d'intervenir spontanément auprès des pouvoirs publics pour suggérer toute autre mesure législative ou réglementaire de nature à améliorer la pratique juridique ainsi que la situation économique et fiscale des Français. Il défend et promeut l'acte authentique. C'est enfin l'instance qui détermine et conduit la politique de l'ensemble de la profession.

Si la mission de contrôle du respect de la discipline professionnelle relève des Chambres de discipline, sous l'autorité du Procureur de la République, le Conseil supérieur du notariat participe à leurs côtés, au contrôle de la profession en organisant des inspections inopinées dans les études.

Il tranche des désaccords entre les Chambres dépendant de Conseils régionaux différents ainsi qu'entre notaires de ressorts de cours d'appel différentes.

Il propose au garde des Sceaux des mesures propres à améliorer l'implantation des offices notariaux.

Par ailleurs, son organisation lui permet de fournir des services spécialisés et de répondre aux demandes des Chambres, des Conseils régionaux et des notaires eux-mêmes. C'est ainsi qu'il assure, notamment, la gestion des relations sociales au sein de la profession en liaison avec les organisations représentatives des salariés du notariat.

Le Conseil supérieur a également développé des services d'études et de recherches

- l'Institut d'études juridiques a pour mission d'étudier les textes législatifs et réglementaires qui lui sont soumis, ainsi que leur impact, et d'exprimer l'avis de la profession sur les problèmes juridiques ;
- l'Institut notarial des entreprises et des sociétés, l'Institut notarial de droit immobilier, l'Institut notarial du patrimoine et de la famille, l'Institut notarial de l'espace rural et de l'environnement, l'Institut notarial européen et international et l'Institut notarial des collectivités locales ont pour mission de renforcer les compétences des notaires et de développer l'activité notariale dans ces domaines.

La composition du Conseil supérieur du notariat

Le Conseil supérieur est composé des délégués élus au sein de chaque conseil régional. Ils sont élus pour quatre ans par les membres du conseil régional et par les membres des Chambres des notaires du ressort de ce conseil. Les délégués sont renouvelés par moitié tous les deux ans. Chacun des 33 conseils régionaux regroupe les notaires d'une même cour d'appel.

Le Bureau du Conseil supérieur se compose de sept membres élus pour deux ans par l'Assemblée générale. Le président du Conseil supérieur est élu pour deux ans.

<http://www.notaires.fr>

Le Conseil supérieur du notariat en Europe et dans le monde

Le Conseil supérieur du notariat est membre du Conseil des Notariats de l'Union Européenne (CNUE). Le CNUE est un organisme officiel représentatif de la profession notariale auprès des institutions européennes. Il regroupe les notariats de tous les Etats de l'Union connaissant cette profession, soit 22 pays sur 28. Le CNUE est le porte-parole de la profession notariale, il exprime les décisions communes de ses membres auprès des instances de l'Union Européenne. C'est une association sans but lucratif de droit belge.

<http://www.cnue.be/>

Le Conseil supérieur du notariat est également membre de l'Union Internationale du Notariat Latin (UINL). Cette organisation non gouvernementale a été créée en 1948 pour promouvoir, coordonner et développer l'activité notariale dans le domaine international. Elle est représentée au sein de l'ONU, de l'UNESCO, de l'OMC, de la Conférence de la Haye...

Son siège juridique est à Buenos Aires et son siège administratif est à Rome. L'UINL compte 87 pays, répartis sur quatre continents. <http://www.uinl.org>

<http://www.notaires-rapportannuel2015.fr/>

LE NOTARIAT EN CHIFFRES

OFFICES NOTAIRES & SALARIÉS

Au 1^{er} septembre 2016, on compte :

- **4.572** offices, nombre auquel il convient d'ajouter **1.340** bureaux annexes, ce qui porte à **5.912** le nombre de points de réception de la clientèle sur tout le territoire.
- **10.073** notaires, dont **7.084** exercent sous la forme associée au sein de **3.052** sociétés.
- Près de **50.000** salariés, ce qui porte, en ajoutant les notaires, à **60.000** le nombre de personnes travaillant dans les offices.
- Âge moyen : **48 ans**

POIDS ÉCONOMIQUE:

Chaque année, les notaires :

- reçoivent **20 millions** de personnes,
- traitent des capitaux d'un montant total de **600 milliards** d'euros,
- établissent plus de **3.8 millions** d'actes authentiques et plus de **320000** déclarations de succession,
- réalisent un chiffre d'affaires de **6,5 milliards** d'euros.

Répartition de l'activité notariale suivant le chiffre d'affaires :

Immobilier :
Ventes
Construction, Baux

50,1 %

Actes de famille
Succession

31,9 %

Actes liés
au crédit

10 %

Négociation
Immobilière

2,7 %

Droit de l'entreprise,
Conseil, Expertise,
Conseil patrimonial...

5,3 %

